

DOCUMENTATION TECHNIQUE

SYSTEME CLIENT PRESSE

Attestation de Dépôt SP 8855 – Volume 10

Version 1.13

- Diffusion libre
- Diffusion restreinte
- Diffusion contrôlée

SUIVI DES EDITIONS

Version	Paragraphe modifié	Rédigé par / le	Vérfié par / le	Approuvé par / le
1.1	Création	DESVAGES L. 19.07.2010		
1.2	Modifications	GAMELIN P. 16.03.2011		
1.3	Modifications	GAMELIN P. 12.08.2011		
1.4c	Mise en forme globale	GAMELIN P. CLERTEAU N. 23.02.2012		
1.4c	Corrections d'anomalies	GAMELIN P. 12.10.2012		
1.5	Evolution	GAMELIN P. 02.10.2013		
1.6	Sans évolution pour ce volume	GAMELIN P. 04.06.2015		
1.7	Sans évolution pour ce volume	GAMELIN P. 07.10.2016		
1.7b	Nouveaux document	GAMELIN P. 02.11.2017		
1.8	Sans évolution pour ce volume	GAMELIN P. 20.11.2017		
1.9	Sans évolution pour ce volume	GAMELIN P. 17.01.2019		
1.10	Sans évolution pour ce volume	MEUROU M.. 31.01.2023		
1.11	Mise à jour globale	MEUROU M. 06.03.2023		
1.12	Sans évolution pour ce volume	MEUROU M. 08.09.2023		
1.13	Mise à jour URL	PREVIER S. 07.05.2024	DA CRUZ VIANA H. 10.07.2024	

SOMMAIRE

1. Présentation	5
1.1. Objet du document	5
1.2. Documents de référence	5
2. Description de l'Attestation de dépôt	6
2.1. Principes Fonctionnels	6
2.2. Constitution de l'Attestation de dépôts	6
2.2.1. Visuel de l'Attestation de Dépôts	7
2.2.2. Constituer les Données d'identification.....	8
2.2.3. Constituer le récapitulatif du dépôt	9
2.2.4. Constituer les caractéristiques du dépôt.....	11
2.2.5. Transmettre l'attestation de dépôt.....	13
2.2.6. Coder en code à barres les données récapitulatives	13

Règles de gestion

RG 10-1	Date de dépôt.....	8
RG 10-2	Numéro de Dépôt.....	9
RG 10-3	Code à barres récapitulatif	10
RG 10-4	Numéro du premier contenant	10
RG 10-5	Numéro du dernier contenant	10
RG 10-6	Numéro CPPAP	10
RG 10-7	Numéro de parution.....	10
RG 10-8	Numéro ISSN.....	10
RG 10-9	Numéro PROV	11
RG 10-10	Numéro AIP	11
RG 10-11	Numéro Identifiant Edition.....	11
RG 10-12	Quantité totale.....	12
RG 10-13	Quantité par niveau de préparation : Toute France	12
RG 10-14	Quantité par niveau de préparation : Département.....	12
RG 10-15	Quantité par niveau de préparation : PIC.....	12
RG 10-16	Quantité par niveau de préparation : Code Postal	12
RG 10-17	Quantité par niveau de préparation : Facteur.....	12
RG 10-18	Envois multiples : Nombre de paquets	13
RG 10-19	Envois multiples : Nombre d'exemplaires total.....	13
RG 10-20	N° dépôt	13
RG 10-21	Identifiant Routeur.....	14
RG 10-22	Quantième – date de dépôt.....	14
RG 10-23	Type de déclaration	14
RG 10-24	Nature de la production	14
RG 10-25	N° parution	14
RG 10-26	N° identifiant édition.....	15
RG 10-27	N° contrat.....	15
RG 10-28	N° lot	15
RG 10-29	N° contenant.....	15
RG 10-30	Constitution du code à barres.....	15
RG 10-31	Information codée.....	19
RG 10-32	Zone d'édition	19

1. PRESENTATION

1.1. Objet du document

Le présent document a pour objet la présentation des spécifications techniques de l'Attestation de dépôts ainsi que les règles de gestion associées.

1.2. Documents de référence

Les documents de référence sont :

- le contrat Presse décrivant l'offre et les règles de gestion associées ;
- les volumes 2 à 6 de la SP8855. Ils décrivent les exigences postales en matière de production et dépôts de la Presse.

2. DESCRIPTION DE L'ATTESTATION DE DEPOT

2.1. Principes Fonctionnels

La Fonction 10 consiste à éditer un des éléments de la déclaration : l'Attestation de dépôts.

L'Attestation de dépôts est le document qui accompagne un camion. Il décrit l'ensemble des dépôts contenus dans le camion.

Un dépôt peut être de type DRP ou bien de type BL157. Il peut y avoir ainsi dans un camion et donc sur l'Attestation de dépôts plusieurs dépôts de type BL157 et/ou DRP.

L'Attestation de dépôts décrit par ailleurs l'ensemble des contenants contenus dans chaque dépôt.

Cette description de contenant sera codée au sein d'un Code à Barres (CAB). Ainsi La Poste sera en mesure d'enregistrer par flashage, le lien entre un contenant et son dépôt.

L'Attestation de dépôts est constituée au moment de la fermeture du camion. Les différentes mentions présentes sur l'Attestation de dépôts sont issues du système d'information du déposant.

L'attestation de dépôt est remis chez STP en deux exemplaires :

- un exemplaire conservé par STP ;
- un exemplaire annoté par STP et remis au chauffeur pour archivage chez le routier.

2.2. Constitution de l'Attestation de dépôts

La constitution de l'Attestation de dépôt se déroule en 2 étapes :

- la préparation des données de dépôt nécessaires,
- l'édition et la transmission du document.

Pour un dépôt déclaré par BL157, il y a une ADD par assemblage et par site de dépôt.

Pour un dépôt déclaré par DRP2, il y a une ADD par site de dépôt avec une synthèse de quantités de tous les assemblages du dépôt.

2.2.1. Visuel de l'Attestation de Dépôts

ATTESTATION DE DEPOTS		
	NOM DU DEPOSANT Ad_1	DATE DE DEPOT Ad_2
		LIEU DE DEPOT Ad_3
<hr/>		
Déclaration N°1 DRP		N° de dépôt : Ad_4
Code à barre récapitulatif Ad_5		
Nombre total de contenants : Ad_6 N° 1er contenant : Ad_7 N° dernier contenant : Ad_8 Publication : Ad_9 N° CPPAP : Ad_10 N° parution : Ad_11 N° ISSN : Ad_12 N° PROV : Ad_13 <input type="checkbox"/> Ad_15 <input type="checkbox"/> Presse <input type="checkbox"/> Presse urgente <input type="checkbox"/> Publiissimo Intégral <input type="checkbox"/> Ad_16 <input type="checkbox"/> Fac Similé Standard <input type="checkbox"/> Fac Similé Liberté <input type="checkbox"/>		
		HORODATAGE Ad_17
Quantité totale Ad_18		
Niveau de préparation Toute France : Ad_19 Département : Ad_20 Code postal : Ad_21 Facteur : Ad_22		
Envois multiples		
Nbre de paquets Ad_23		Nbre ex. total Ad_24
<hr/>		
Déclaration N°2 BL		N° de dépôt : Ad_4
Code à barre récapitulatif Ad_5		
N° Identifiant édition : Ad_25 Nombre total de contenants : Ad_6 N° 1er contenant : Ad_7 N° dernier contenant : Ad_8 Publication : Ad_9 N° CPPAP : Ad_10 N° parution : Ad_11 N° ISSN : Ad_12 N° PROV : Ad_13 <input type="checkbox"/> Ad_15 <input type="checkbox"/> Presse <input type="checkbox"/> Presse urgente <input type="checkbox"/> Publiissimo Intégral <input type="checkbox"/> AIP <input type="checkbox"/> Ad_16 <input type="checkbox"/> Fac Similé Standard <input type="checkbox"/> Fac Similé Liberté <input type="checkbox"/>		
		HORODATAGE Ad_17
Quantité totale Ad_18		
Niveau de préparation Toute France : Ad_19 Département : Ad_20 Code postal : Ad_21 Facteur : Ad_22		
Envois multiples		
Nbre de paquets Ad_23		Nbre ex. total Ad_24
Ad_26		

L'Attestation de dépôts peut être imprimée en recto/verso.

2.2.2. Constituer les Données d'identification

Les données d'identification de l'Attestation de dépôt sont constituées :

- nom du déposant,
- date de dépôt,
- lieu de dépôt.

No	Nom du champ	Format	Longueur totale champ	Description
IDENTIFICATION				
Ad_1	NOM DU DEPOSANT	20AN	Maximale	Nom du déposant
Ad_2	DATE DE DEPOT	10AN	Fixe	JJ/MM/AAAA, cf. règle 1
Ad_3	LIEU DE DEPOT	20AN	Maximale	Lieu du dépôt

RG 10-1 Date de dépôt

La date de dépôt doit correspondre au jour réel du dépôt des exemplaires.

2.2.3. Constituer le récapitulatif du dépôt

Les données récapitulatives du dépôt sont constituées :

- du code à barres récapitulatif,
- de l'identification de la publication,
- du nombre total de contenants de la parution,
- du numéro du premier contenant de la parution,
- du numéro du dernier contenant de la parution.

No	Nom du champ	Format	Longueur totale champ	Description
DECLARATION				
Ad_4	N° de dépôt	8AN	Maximale	Numéro de dépôt, cf. règle 2
Ad_5	Code à barres récapitulatif	CAB		Cf. règle 3, selon que le dépôt est déclaré en DRP ou en BL157
Ad_6	Nombre total de contenants	3N	Maximale	Nombre total de contenants de la publication contenue dans le camion
Ad_7	N° 1 ^{er} contenant	5N	Fixe	Numéro unique géré par titre et par numéro de parution, cf. règle 4
Ad_8	N° dernier contenant	5N	Fixe	Numéro unique géré par titre et par numéro de parution, cf. règle 5
Ad_9	Publication	40AN	Maximale	Titre de la publication ou "Multi-titres" si le dépôt est "Multi-titres"
Ad_10	N° CPPAP	10AN	Fixe	Numéro CPPAP de la publication, cf. règle 6
Ad_11	N° parution	6N	Fixe	Numéro de la parution de la publication, cf. règle 7
Ad_12	N° ISSN	8AN	Fixe	Cf. règle 8
Ad_13	N° PROV	10AN	Fixe	Cf. règle 9
Ad_14	N° AIP	10AN	Fixe	Exclusivement réservé au BL157 Cf. règle 10
Ad_25	N° Identifiant édition	2N	Maximale	Exclusivement réservé au BL157 Cf. règle 11
Ad_26	N° page/Nb de pages	5AN	Maximale	Numéro de page / nombre de pages Ex : 2/10

RG 10-2 Numéro de Dépôt

Le numéro de dépôt correspond au numéro de DRP ou au numéro de BL157, selon le mode de dépôt. Il est alpha numérique et est constitué des 2 premières lettres initiales du routeur (communiquées à chaque éditeur par la DTC) et d'un numéro de 1 à 6 chiffres, incrémenté par ordre croissant. Ce numéro va permettre l'association déclaratif / contenant.

RG 10-3 Code à barres récapitulatif

Le code à barres récapitulatif permet de faire le lien entre le dépôt physique (cages réellement déposées et identifiées grâce aux fiches de cages, cf. volume 5) et le déclaratif de dépôt (en BL157 ou DRP).

Cf. paragraphe 2.2.6

RG 10-4 Numéro du premier contenant

Le numéro de contenant est un numéro unique géré par titre et numéro de parution sur un intervalle de temps.

Les numéros de contenant sont incrémentés par ordre croissant des numéros de cage par parution (pour permettre le lien entre la cage et le dépôt). Il est composé de 5 chiffres. Il est préconisé, pour un dépôt, que les numéros de contenants soient continus.

RG 10-5 Numéro du dernier contenant

Le numéro de contenant est un numéro unique géré par titre et numéro de parution sur un intervalle de temps.

Les numéros de contenant sont incrémentés par ordre croissant des numéros de cage par parution (pour permettre le lien entre la cage et le dépôt). Il est composé de 5 chiffres. Il est préconisé, pour un dépôt, que les numéros de contenants soient continus.

Il s'agit donc du dernier numéro de cage de la parution déposée.

RG 10-6 Numéro CPPAP

Le numéro CPPAP est constitué de : "4 chiffres" + "1 lettre" + "5 chiffres"

Ex : 1010K14257

Si la production est multi-titres la valeur à renseigner est "-"

RG 10-7 Numéro de parution

L'éditeur attribue un numéro de parution unique lors de chaque nouveau tirage.

Ce numéro est très souvent incrémenté sur une base annuelle.

Il est mentionné dans le DRP et dans le BL157. Il est composé de 6 chiffres (ex : "000256").

Note : lorsque la parution n'est pas identifiée par un numéro, la valeur à mentionner par défaut doit correspondre au mois et à l'année de parution : AAAAMM.

Si la production est multi-titres la valeur à renseigner est "-"

RG 10-8 Numéro ISSN

Le numéro ISSN est constitué de : "4 chiffres" + "-" + "4 alpha-numériques"

Ex : 1426-2576 ; 1853-984X

RG 10-9 Numéro PROV

Le numéro PROV est constitué de : "PROV" + "6 chiffres"

Ex : PROV425631

RG 10-10 Numéro AIP

Exclusivement réservé au BL157

Le numéro AIP est constitué de : "AIP" + "7 chiffres"

Ex : AIP4253687

RG 10-11 Numéro Identifiant Edition

Donnée obligatoire pour un dépôt déclaré par le document BL157. Cette donnée d'identification doit correspondre à la donnée présente sur le BL157 qui identifie l'édition de poids homogène dans la parution. Cela correspond à un assemblage.

Pour un dépôt déclaré par la e-déclaration DRP, cette donnée est déclarée avec la valeur "00" (mais elle ne figure pas dans le DRP).

2.2.4. Constituer les caractéristiques du dépôt

No	Nom du champ	Format	Longueur totale champ	Description
CARACTERISTIQUES DU DEPOT				
Ad_15	Niveau de service	Case à cocher		Au choix : Presse urgente ou Presse ou Presse éco
Ad_16	Type	Case à cocher		Au choix : Presse ou Publissimo Intégral ou Facsimile Standard ou Facsimile Liberté ou AIP (en BL157)
Ad_17	HORODATAGE	<i>Partie réservée à la Poste</i>		
Ad_18	Quantité totale	20N	Maximale	Quantité totale d'exemplaires de la parution
Ad_19	Quantité par niveau de préparation : Toute France	20N	Maximale	Quantité totale d'exemplaires de la parution en toute France
Ad_20	Quantité par niveau de préparation : Département	20N	Maximale	Quantité totale d'exemplaires de la parution en Département
Ad_25	Quantité par niveau de préparation : Liasse	20N	Maximale	Quantité totale d'exemplaires de la parution en Liasse PIC

No	Nom du champ	Format	Longueur totale champ	Description
	PIC			
Ad_21	Quantité par niveau de préparation : Code postal	20N	Maximale	Quantité totale d'exemplaires de la parution en Code postal
Ad_22	Quantité par niveau de préparation : Facteur	20N	Maximale	Quantité totale d'exemplaires de la parution en Facteur
Ad_23	Envois multiples : Nbre de paquets	20N	Maximale	Nombre de paquets en envois multiples de la parution
Ad_24	Envois multiples : Nbre ex. total	20N	Maximale	Nombre d'exemplaires en envois multiples de la parution

RG 10-12 Quantité totale

Il s'agit de la quantité totale d'exemplaires contenus dans le dépôt, exemplaires PEM inclus.

RG 10-13 Quantité par niveau de préparation : Toute France

Il s'agit de la quantité totale d'exemplaires en niveau à trier toute France contenus dans le dépôt.

RG 10-14 Quantité par niveau de préparation : Département

Il s'agit de la quantité totale d'exemplaires en niveau à trier département contenus dans le dépôt.

RG 10-15 Quantité par niveau de préparation : PIC

Il s'agit de la quantité totale d'exemplaires en niveau à trier Liasse PIC contenus dans le dépôt.

RG 10-16 Quantité par niveau de préparation : Code Postal

Il s'agit de la quantité totale d'exemplaires en niveau à trier code postal contenus dans le dépôt.

RG 10-17 Quantité par niveau de préparation : Facteur

Il s'agit de la quantité totale d'exemplaires en niveau à trier facteur contenus dans le dépôt.

RG 10-18 Envois multiples : Nombre de paquets

Il s'agit du nombre total de paquets multiples contenus dans le dépôt.

RG 10-19 Envois multiples : Nombre d'exemplaires total

Il s'agit du nombre total d'exemplaires des paquets multiples contenus dans le dépôt.

2.2.5. Transmettre l'attestation de dépôt

L'Attestation de dépôt doit être imprimée et accompagner le dépôt physique lors de la prise en charge par STP. Le document doit impérativement être remis à STP et aucune autre entité postale en deux exemplaires.

2.2.6. Coder en code à barres les données récapitulatives

Détermination des champs :

Champ	Désignation	Format	Longueur totale champ	Origine
CAB01	N° dépôt	8AN	Maximale	DRP2 ou BL157
CAB02	Identifiant routeur	8N	Fixe	Code à barres de la fiche de cage
CAB03	quantième – date de dépôt	3N	Fixe	Code à barres de la fiche de cage
CAB04	type de déclaration	1N	Fixe	Code à barres de la fiche de cage
CAB05	Nature de la production	1N	Fixe	Code à barres de la fiche de cage
CAB06	N° parution	6N	Fixe	Code à barres de la fiche de cage
CAB07	N° identifiant édition	2N	Fixe	Code à barres de la fiche de cage
CAB08	N° contrat	7N	Maximale	Code à barres de la fiche de cage
CAB09	N° lot	3N	Fixe	Code à barres de la fiche de cage
CAB10	N° contenant	5N	Fixe	Code à barres de la fiche de cage

RG 10-20 N° dépôt

Le numéro de dépôt correspond au numéro de DRP ou au numéro de BL157, selon le mode de dépôt. Il est alpha numérique et est constitué des 2 premières lettres initiales du routeur (communiquées à chaque éditeur par la DTC) et d'un numéro de 1 à 6 chiffres, incrémenté par ordre croissant. Ce numéro va permettre l'association déclaratif / contenant.

RG 10-21 Identifiant Routeur

Cet identifiant correspond au COCLICO du routeur.

RG 10-22 Quantième – date de dépôt

Le quantième correspond au numéro du jour de la date de dépôt dans l'année.
 Par exemple, quantième = 005 pour la date du 5 janvier 2010.

RG 10-23 Type de déclaration

Tout dépôt de courrier est documenté, soit par une e-déclaration DRP ou DRL, soit par un document BL157. L'identifiant dépend de la documentation du dépôt retenue.

documentation	identifiant type déclaration
DRP	1
DRL	2
BL157	3

RG 10-24 Nature de la production

L'identifiant de production est déduit de la nature de la production :

Nature du dépôt	identifiant type déclaration
dépôt mono poids	1
dépôt multi poids	2
dépôt sélectif	3
dépôt multi titre	4

RG 10-25 N° parution

Le numéro identifie la parution du titre de publication et s'incrémente unitairement au fur et à mesure des nouvelles parutions. Ce numéro de parution est également mentionné dans la documentation papier BL157 ou dans la documentation électronique DRP.

Il figure sur 6 caractères, par exemple "000357".

RG 10-26 N° identifiant édition

Donnée obligatoire pour tous types de dépôt. Cette donnée d'identification doit correspondre à la donnée présente sur le BL157 qui identifie l'édition de poids homogène dans la parution (équivalant à un assemblage). Incrémentation de cet identifiant pour toute nouvelle édition dans la parution. Suite numérique et continue, valeur de départ égale à 01 pour la 1^{ère} édition ou pour la seule édition de la parution

Pour un dépôt déclaré par la e-déclaration DRP, cette donnée est déclarée avec la valeur "00" (mais elle ne figure pas dans le DRP).

RG 10-27 N° contrat

Ce numéro est lié à une publication et identifie le contrat commercial de la prise en charge et de la distribution entre l'éditeur de la publication et La Poste. Identifiant issu du référentiel de La Poste.

RG 10-28 N° lot

Identification de la plateforme du dépôt et du lot concerné par le contenu de la cage. Référentiel non défini à ce jour permettant la double identification "site STP / N° lot".

RG 10-29 N° contenant

Identification du contenant et valeur initialisée à 00001 pour le premier contenant produit. Incrémentation de l'identifiant pour chaque nouvelle cage. Suite numérique et continue pour permettre une détection éventuelle de rupture de séquence synonyme de cage non livrée.

Chaque numéro de contenant doit être unique sur une période de 3 mois minimum. Il est préconisé, pour un dépôt, que les numéros de contenants soient continus.

RG 10-30 Constitution du code à barres

Le code à barres récapitulatif est constitué d'un ensemble de données fixes déclarées une seule fois:

- Numéro de dépôt
- Identifiant routeur
- Date de dépôt (quantième)
- Type de déclaration
- Nature de la production
- Numéro de parution
- Numéro identifiant édition
- Numéro de contrat

Et des données variables déclarées pour chaque contenant :

- Numéro de lot
- Numéro de contenant

Chaque numéro de contenant du dépôt est indiqué dans le code à barres, cette donnée est couplée au numéro de contenant.

Données récapitulatives

Les données du code à barre Datamatrix sont séparées par un ";".

Le code à barres Datamatrix est constitué des données suivantes :

N° de dépôt;coclico;date;type déclaration;nature production;n°parution;n°identifiant édition;n°contrat;n°lot n° cage 1; .. n°lot n° cage n

Cet ordre doit être respecté.

Ex : lg24351;45217863;005;1;1;000357;01;231465;00145214;00145220;00245222;00345231

Le routeur "lg", possédant un numéro coclico "45217863" dépose 4 cages numérotées 45214, 45220, 45222 et 45231.

Définition de la symbologie de code à barres pour les données récapitulatives

Le type de symbologie à utiliser est le code à barres bidimensionnel de type Datamatrix (en nominal).

Notion de Tolérance

D'une façon générale, les coordonnées et dimensions sont exprimées en valeur type, encadrée par une valeur minimum et une valeur maximum, en guise de tolérance :

Min. < Typ. < Max.

Le tableau ci-dessous présente la codification permettant l'interprétation des tolérances :

Indication	Interprétation
Min. < Typ. < Max.	Valeur type encadrée par une valeur minimum et maximum
Min. < ND < Max.	Valeur type Non Définie, encadrée par une valeur minimale et une valeur maximale.
- < Typ. < -	Valeur fixe, sans tolérance.
- < Typ. < Max.	Valeur type égale à la valeur minimale.
Min. < Typ. < -	Valeur type égale à la valeur maximale.
ND < Typ. < Max.	Valeur minimale Non Définie : ajustable.
Min. < Typ. < ND	Valeur maximale Non Définie : ajustable.

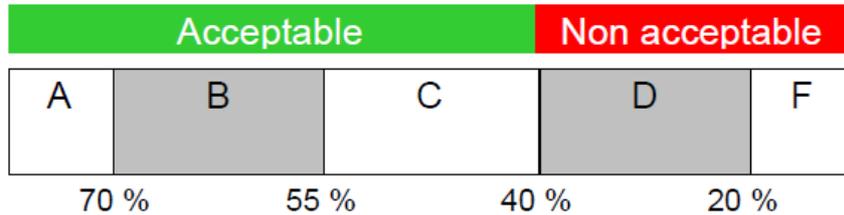
Caractéristiques dimensionnelles du Datamatrix :

Le Code à barres Datamatrix doit respecter des caractéristiques dimensionnelles particulières afin qu'il puisse être correctement saisi dans le réseau postal.

Attribut	Valeur / Contrainte		Commentaires
	Rectangulaire	Carré	
Symbologie	Datamatrix		
Résolution (Points*Points)	Non admis	12*12 < ND < 64*64	Elle correspond au nombre de lignes et de colonnes du symbole
Nombre de caractères	38 < ND < ND		
Module de base (Densité : X en mm)	0,4 < ND < 1		Il correspond à la taille de l'élément de base du symbole
Limite dimensionnelle (L*H en mm)	Non admis	6*6 < ND < 24*24	Encombrement du symbole
Marges blanches latérales Haute (en mm)	1 mm		Zone de silence
Marges blanches latérales Basse (en mm)	1 mm		Zone de silence

Attribut	Valeur / Contrainte		Commentaires
	Rectangulaire	Carré	
Marges blanches latérales Gauche (en mm)	1 mm		Zone de silence
Marges blanches latérales Droite (en mm)	1 mm		Zone de silence
Résolution d'impression (dpi)	600 < 1200 < ND		
Niveau de "sécurité"	Haute (codification ECC200)		Niveau permettant la redondance de l'information codée dans le symbole
Couleur	Noire		
Contraste (en Grade de A à F) *	C < A < -		Le paramètre de contraste a pour objet de tester que les deux valeurs réfléchissantes (sombre et claire) utilisées dans le symbole sont suffisamment distinctes l'une de l'autre
Réfectance (en Grade de A à F) *	C < A < -		la réflectance est la proportion de la lumière incidente réfléchi par la surface
Modulation (en Grade de A à F) *	C < A < -		Traduit l'uniformité de la réflectance des éléments clairs et sombres.
Décodabilité (en Grade de A à F) *	C < A < -		La décodabilité correspond au niveau d'acceptabilité du Code en fonction des critères

* Grade : Il s'agit d'une lettre correspondant à une plage de pourcentage pour un critère analysé. Les plages de pourcentage sont représentées dans le tableau ci-dessous :



Le Grade permet de classer la valeur mesurée. L'acceptabilité du critère est définie par un seuil fixé à 40%. C'est-à-dire : Les grades de "A" à "C" correspondent à un critère acceptable et les grades "D" et "F" correspondent à un critère non acceptable.

Ces caractéristiques s'appuient sur les normes associées ISO/IEC 16022/2000 du code à barres Datamatrix et la norme ISO/IEC 15415 pour la qualité d'impression.

RG 10-31 Information codée

L'information codée est constituée selon les caractéristiques dimensionnelles du Datamatrix.

RG 10-32 Zone d'édition

Il forme une chaîne de caractères qui sera imprimée, selon la symbologie "Datamatrix", dans la zone code à barre récapitulatif et plus particulièrement dans l'espace Ligne 0 en respectant les zones de silence autour du Code à barres définies dans le tableau "Caractéristiques dimensionnelles du Datamatrix".